



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20230314-20230301-DE

Breiser  
Levraut

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	46

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-03-01	6 mars 2023	22 MARS 2023

Objet de la délibération	Débat d'orientation budgétaire – Budget Eau – exercice 2023
--------------------------	---

## Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatorze mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul Marie BLANC.

**Présents 46** : Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Pascal DELCOUDERC (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Pierre BOLLATI, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Pierre Alain DINTHILAC, Alain FOURAIGNAN, Sylvaine GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 14** : Fabrice MEYER, Maurice MORIN, Thierry SEVILLA, Cécile DESCADÉILLAS, Brigitte DUBREUIL, Véronique PORTE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Christine CRAYSSAC, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Francis FOURCADE, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

P73

**Objet de la délibération**

**Débat d'orientation budgétaire**

~~Budget Eau - Exercice 2023~~

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que conformément aux articles L 5711-1 et 5211-26 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder à un débat d'orientation budgétaire pour le budget EAU.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif 2021 ainsi que les projets de travaux pour l'année 2023.

Monsieur le Président explique qu'il est difficile pour le Syndicat de se projeter au delà de l'année 2023, dans la mesure où les modalités de reprise de la compétence Eau par le Muretain Agglo ne sont pas connues.

Il présente le document de discussion et propose à l'Assemblée de l'approuver afin de préparer le budget primitif 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après discussion, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le document ainsi présenté portant sur le débat d'orientation budgétaire 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 14 mars 2023

LE PRESIDENT,





Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 031-200076883-20230314-20230302-DE

Breiser  
Levraut

# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	46

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2023-03-02	6 mars 2023	22 MARS 2023

Objet de la délibération	Débat d'orientation budgétaire – Budget Assainissement – exercice 2023
--------------------------	--

## Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt trois et le quatorze mars à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 46** : Paul Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigordane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Pascal DELCOUDERC (Ste Foy de Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères)

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Pierre BOLLATI, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Lauriane BOULP, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Pierre Alain DINTHILAC, Alain FOURAIGNAN, Sylvaine GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Pierre LAGARRIGUE, Corinne LEBRUN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : André MANDEMENT, Alain REFUTIN, Martine VITET.

**Excusés 14** : Fabrice MEYER, Maurice MORIN, Thierry SEVILLA, Cécile DESCADÉILLAS, Brigitte DUBREUIL, Véronique PORTE.

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Christine CRAYSSAC, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Francis FOURCADE, Cédric GALEY, Claude HERSANT, Joseph TOFFOLON, Jocelin WIEDERHOLD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

24B

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

Breger  
Levrault

ID : 031-200076883-20230314-20230302-DE

**Objet de la délibération**

**Débat d'orientation budgétaire  
2023**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que conformément aux articles L 5711-1 et 5211-26 du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder à un débat d'orientation budgétaire pour le budget ASSAINISSEMENT.

Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif 2022 ainsi que les investissements prévus pour 2023.

Monsieur le Président présente le document de discussion et propose à l'Assemblée de l'approuver afin de préparer le budget primitif 2023.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, et après discussion, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le document ainsi présenté portant sur le débat d'orientation budgétaire 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Rieumes, le 14 mars 2023

LE PRESIDENT,



PYB